

Protocole de coopération en matière d'Art Rupestre

En 2016, le Département de la Dordogne a engagé une coopération avec la région de Cantabrie en Espagne autour du riche patrimoine en grottes ornées qui les rapproche (Altamira et Lascaux pour les sites les plus emblématiques).

Les grands axes de la collaboration

Ce protocole formalise la collaboration en matière de patrimoine archéologique rupestre* portant sur la conservation, la valorisation et la promotion de sites de Cantabrie et de Dordogne, en partant des objectifs communs :

- › élaborer et soutenir une stratégie commune autour du patrimoine archéologique rupestre et favoriser le rayonnement culturel et touristique de ces deux régions ;
- › développer des programmes d'activités communs autour du patrimoine archéologique et plus spécialement celui inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco.
- › structurer un réseau d'acteurs publics et privés autour de la conservation et la valorisation du patrimoine préhistorique et de l'art pariétal.
- › répondre à des appels à projet dans le domaine de la recherche et de la promotion du patrimoine.
- › favoriser l'échange entre les pays et les régions dotées d'expressions artistiques de la Préhistoire.

Pour atteindre ces objectifs, le Département de la Dordogne et la communauté autonome de Cantabrie développent l'utilisation des ressources numériques adaptées à la préservation des sites (fac-similés, physiques ou virtuels) et mobiliseront dans leurs territoires respectifs, les acteurs publics et privés de la culture, du tourisme et du développement rural, pour favoriser l'émergence d'événements et de projets de collaboration entre les deux régions, dans la perspective de la création d'un vaste réseau européen.



** L'Art Rupestre préhistorique est l'Art des premiers européens. Il est apparu en Europe il y a 42 000 ans. C'est la première forme d'expression culturelle, sociale et symbolique majeure que l'on possède de l'Humanité. Il se compose de manifestations figuratives et de formes schématiques et abstraites, faites de dessins, peintures ou gravures sur les murs de grottes, d'abris de pierre, d'affleurement rocheux à l'air libre, ainsi que quelques constructions mégalithiques.*

Historique du partenariat

- › Mai 2016 : déplacement d'une délégation d'élus de Dordogne en Cantabrie et signature d'un protocole d'accord avec les municipalités de Santillana del Mar et de Puente Viesgo, ainsi qu'avec la Région de <https://www.dordogne.fr/votre-departement/politiques-publiques/politiques-territoriales-et-europeennes/la-cooperation-decentralisee/protocole-de-cooperation-en-matiere-dart-rupestre?>

Cantabrie.

- › Adhésion du Département de la Dordogne à l'Association internationale Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique (CARP*), itinéraire culturel du Conseil de l'Europe qui propose 112 grandes destinations et accueille près de 2 millions de visiteurs par an à travers l'Europe.
- › Décembre 2016, Inauguration du Centre International de l'Art Pariétal Montignac-Lascaux en présence du Président de la République, François Hollande, et en présence des partenaires espagnols.
- › Février 2017 : accueil d'une délégation espagnole en Dordogne pour la signature de la convention de coopération en présence de Germinal Peiro, Président du Conseil départemental de la Dordogne et Ramón Ruiz Ruiz, conseiller à l'Éducation, la Culture et au Sport au Parlement de Cantabrie. Cette convention est alors élargie à d'autres municipalités espagnoles possédant des grottes ornées sur leur territoire : Ramales-de-la-Victoria, Ribamontan-al-Monté, San-Felices-de-Buelna et Camargo...



(*CARP)

Le Chemin de l'Art Rupestre Préhistorique est un projet de coopération visant à développer et promouvoir une série d'itinéraires touristiques fondés sur le patrimoine culturel. Il concerne les sites archéologiques, lieux historiques, artistiques, chemins historiques, ayant une dimension transnationale et qui présentent une importance pour la compréhension et le respect des valeurs européennes communes.

Cet itinéraire culturel certifié par le Conseil de l'Europe offre jusqu'à 112 grandes destinations archéologiques et rupestres de grand intérêt, qui accueillent près de 2 millions de visiteurs par an. Un grand nombre de ces sites sont inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, tels que Alta (Norvège), Tanum (Suède), Brú-na-Bóinne (Irlande), Valcamonica (Italie), les grottes de la Vallée de la Vézère et Pont d'Arc/Chauvet (France), Altamira (Espagne), Foz Côa et Siega Verde (Portugal-Espagne).

Ce patrimoine culturel européen a une véritable vocation européenne de par son contenu, sa signification et son tracé géographique.

L'élargissement de la collaboration au Portugal

Depuis juillet 2018, les régions de la Castille y León (Salamanque) en Espagne et la Vallée du Côa (Vila Nova de Foz Côa) au Portugal ont rejoint Le Protocole de Coopération en matière d'Art Rupestre, au travers des sites de Siega Verde et Foz Côa inscrits conjointement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1998. Avec ces nouveaux partenaires, l'accord de coopération constitue le premier réseau de villes, villages et citoyens, sur 3 pays voisins du sud-ouest de l'Europe, travaillant à la conservation, la valorisation et la diffusion d'un des patrimoines mondiaux de l'humanité : l'art rupestre préhistorique*.

Une délégation d'élus s'est rendue au Portugal - Mars 2019

Du 12 au 16 mars 2019, une délégation d'élus départementaux, conduite par Germinal Peiro, Président du Conseil Départemental, a participé à un Sommet international au Musée de Côa en présence de représentants du Ministère de la Culture Portugais, de l'UNESCO, de l'Institut des Itinéraires Culturels Européens, d'élus locaux et de représentants des régions espagnoles de

<https://www.dordogne.fr/votre-departement/politiques-publiques/politiques-territoriales-et-europeennes/la-cooperation-decentralisee/protocole-de-cooperation-en-matiere-dart-rupestre?>

Castille y Léon et de Cantabrie.

Au cours de ce sommet, Germinal PEIRO, Vice-président du réseau CARP (Chemins de l'Art Rupestre de la Préhistoire), a officiellement remis à Bruno NAVARRO, Président de la Fondation du Parc archéologique du Côa la certification qualité qui vise à promouvoir un esprit commun fondé sur les valeurs du Conseil de l'Europe. C'est le premier site du Portugal à être ainsi labellisé.

Principales réalisations

- › Chantiers internationaux de jeunes organisés en Dordogne (Les Eyzies et Campagne et en Cantabrie (Valderredible) en 2018 et 2019

Réalisations d'expositions de présentation des territoires partenaires

- › Exposition sur la Dordogne et son patrimoine traduite en espagnol puis en portugais et présentée en Cantabrie (Santander, Potes...), en Castille et Léon (Ciudad Rodrigo). En mars l'exposition a rejoint le Parc de la Préhistoire de Téverga dans le cadre de l'élargissement du partenariat à la région des Asturies qui interviendra en 2020. Au Portugal l'exposition a été présentée au Musée de Foz Côa puis sur la commune de Pinhel.
- › Parallèlement les partenaires espagnols ont réalisé une exposition sur la Cantabrie, ainsi qu'une exposition sur les sites classés au Patrimoine de l'Unesco de Siéga Verde (Castille et Léon) et Foz Côa (Portugal), traduites en français et présentées au Centre International de l'Art Pariétal Lascaux à Montignac et au Pôle d'interprétation de la Préhistoire aux Eyzies.
- › Des projets de jumelages entre municipalités : signature en 2019 d'un accord entre Saint Crépin d'Auberoche et Valderredible, projet d'accord entre Terrasson et Camargo.
- › Réalisation d'un guide consacré à l'art pariétal dans les régions du sud-ouest de l'Europe (Dordogne, Cantabrie, Foz Côa et Castille et Léon)
- › Lancement du site internet dédié au Protocole de Coopération : www.eupal.prehistour.eu.
- › Création d'une journée européenne de l'art rupestre (le 9 octobre 2019) partagée sur les sites du réseau CARP (concours de dessins des enfants, actions spécifiques des sites..., initiative récompensée par les Journées Européennes du Patrimoine.
- › Célébration du 40ème anniversaire du Label UNESCO des sites d'art pariétal de la Vallée de la Vézère en Dordogne avec organisation d'un séminaire international au CIAP Lascaux en novembre 2019.
- › Obtention de la certification qualité, label CARP, validé par le Conseil de l'Europe, par les sites du CIAP, du Parc du Thot et du PIP fin 2019.

Surtout, de nouveaux projets ont été validés par les différents partenaires :

- › Mise en place d'un passeport d'entrée multi sites...
- › Formalisation et implication des sites de la Vallée de la Vézère dans le cadre de l'adhésion prise en charge par le Département de la Dordogne et engagement dans la démarche de certification qualité

